



Consultation Tarif 2018 - Sommaire

Table des matières

Contexte.....	2
L'année en revue.....	3
La collecte sélective municipale au Québec	3
Mise à jour des études	4
Poursuite du chantier d'optimisation de la déclaration	5
Principales modifications au Tarif	5
Coûts totaux en baisse	8
Limitation de la hausse des taux	8
Utilisation du fonds des imprimés.....	8
Quantités déclarées attendues	9
Diminution du taux moyen	10
Tarifs fixes.....	10
Grille de contributions	11
Explication des variations de taux	12
Règles	13

Contexte

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est un organisme à but non lucratif privé représentant plus de 3 400 entreprises et organisations qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés, dans leur responsabilité de financer les coûts nets des services municipaux de collecte sélective efficaces et performants. À titre d'expert, ÉEQ contribue à l'optimisation de la chaîne de valeur de la collecte sélective et à la mise en place d'approches innovantes, dans une perspective d'économie circulaire.

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le « Tarif » régissant les contributions des entreprises doit faire l'objet d'une consultation particulière auprès des entreprises et des organisations assujetties. La consultation de ÉEQ porte sur les règles d'application du Tarif ainsi que sur la grille de contributions élaborée pour chaque catégorie de matières. Ce processus officiel a pour but d'informer et de consulter le plus grand nombre d'entreprises et d'organisations assujetties, tout au long des étapes menant à l'adoption et à l'entrée en vigueur du Tarif pour une année d'assujettissement donnée.



Pour chaque Tarif, le conseil d'administration (CA) de ÉEQ adopte un projet de Tarif qui est présenté aux entreprises et aux organisations dans le cadre d'un processus de consultation particulière s'échelonnant sur trois semaines. À la suite des activités de consultation, ÉEQ analyse les commentaires reçus et rédige un rapport sur les conclusions tirées lors de l'exercice. Le Tarif et le rapport sont alors approuvés par le CA avant d'être transmis à RECYC-QUÉBEC (RQ) qui évaluera le respect du processus et des parties prenantes afin de le recommander au gouvernement du Québec. C'est ce dernier qui l'approuvera avant de le publier dans la *Gazette officielle du Québec*.

Ce sommaire présente les principales modifications apportées à la grille de contributions et aux règles d'application - le Tarif - pour l'année d'assujettissement 2018 ainsi que la grille des taux elle-même. Le projet de Tarif est présenté aux entreprises assujetties au régime de compensation dans le cadre des rencontres de consultation des 24 et 26 octobre 2017.

Toute entreprise et organisation assujetties doit produire et soumettre à ÉEQ une déclaration de matières mises sur le marché au Québec, afin de déterminer sa contribution payable. Le montant de cette contribution est obtenu en multipliant la quantité — en kilogrammes — de chacune des matières par le taux applicable à cette matière, comme indiqué dans la grille de contributions de l'année d'assujettissement visée, puis en additionnant l'ensemble de ces montants.

L'année en revue

La collecte sélective municipale au Québec

En 2016, plus de 772 000 t de matières ont été récupérées par les programmes municipaux de collecte sélective au Québec, une légère diminution de 4 000 t (0,5 %) depuis 2015. Cette diminution du poids provient notamment de l'allègement des contenants et des emballages ainsi que de la réduction des quantités de certains imprimés et des journaux qui migrent progressivement vers des publications en ligne.

De leur côté, les coûts nets municipaux 2016 ont diminué de 1,3 % par rapport à l'année précédente. **C'est la deuxième année consécutive où l'on observe une baisse des coûts.** À ce chapitre, ÉEQ contribue à optimiser le système de collecte sélective pour assurer un meilleur ratio coût/tonne de matières récupérées grâce à plusieurs programmes et initiatives, dont le Chantier des meilleures pratiques pour une collecte sélective performante visant à faciliter les échanges entre les gestionnaires de matières résiduelles des municipalités d'une même région et à partager les bons coups et les méthodes d'optimisation des devis et de gestion de la collecte sélective.

Québec	2015	2016	Variation
Tonnes récupérées	776 000	772 000	-0,5 %
Coûts nets avant taxes	147 M\$	145 M\$	-1,3 %
Population ayant accès à la collecte sélective	8 180 000	8 260 000	1,0 %
kg par habitant	94	93	-1,5 %
Coûts nets par habitant	17,80 \$	17,80 \$	-2,6 %
\$ par tonne récupérée	189 \$ par tonne	188 \$ par tonne	-0,8 %

Mise à jour des études

L'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal a été mise à jour au cours de la dernière année. Les taux de récupération par matière tirés de cette étude, réalisée conjointement par ÉEQ et RQ, sont utilisés dans le calcul de tarification. Les résultats de 2016 ont été combinés aux résultats de 2012-2015 afin d'obtenir les taux de récupération moyens 2012-2016. Cette approche de moyenne mobile favorise une certaine stabilité sur les taux du Tarif ÉEQ permettant de réduire les variations dues aux taux de récupération. Soulignons que le taux de récupération moyen, toutes matières confondues, est relativement stable à 63,6 % comparativement à 62,1 % pour 2012-2015.

L'étude d'allocation de coûts par activité (ACA) a été mise en jour en 2017. Elle fournit deux résultats utilisés dans le Tarif : la part des coûts nets pour les trois catégories de matières et le coût net pour les 30 matières du Tarif. La part des coûts attribuée aux trois catégories de matières visées, confirmée par le gouvernement du Québec par un changement dans le Règlement sur le régime de compensation, se répartit comme suit :

Catégories	Tarif 2017	Tarif 2018
Journaux	8,7 %	8,3 %
Imprimés	19,4 %	20,9 %
Contenants et emballages	71,9 %	70,8 %
Part ÉEQ totale	91,3 %	91,7 %

On remarque que la part totale de ÉEQ passe de 91,3 % à 91,7 % là où la part des imprimés augmente alors que celle des contenants et des emballages diminue.

Poursuite du chantier d'optimisation de la déclaration

Le Chantier d'optimisation de la déclaration, qui a vu le jour en 2015, s'est poursuivi au cours de l'année 2017 alors que plusieurs outils ont été déployés. À la demande des entreprises, la déclaration préliminaire était disponible dès le 1^{er} mars 2017. Les options de recevoir automatiquement une facture à la publication du Tarif ou de faire des acomptes provisionnels sont actuellement à l'étude.

L'accompagnement personnalisé a été mis de l'avant au bénéfice de nombreux répondants.

Principales modifications au Tarif

Coûts nets municipaux

Rappelons que pour élaborer son Tarif, ÉEQ doit d'abord estimer les coûts nets municipaux qui seront compensés pour l'année 2017. Pour le Tarif 2018, l'organisme estime, selon la hausse moyenne des trois dernières années, que les coûts municipaux avant taxes seront d'environ 146,5 M\$. Cette estimation a été validée par la firme KPMG-SECOR.

La déduction pour les matières non visées demeure à 6,6 % pour le Tarif 2018, comme publié dans le Règlement sur le régime de compensation le 30 décembre 2015. Cette déduction représente plus de 10 M\$ pour ce Tarif.

De plus, la part des coûts attribuée aux catégories représentées par ÉEQ est modifiée pour ce Tarif, s'élevant ainsi à 20,9 % pour les imprimés et à 70,8 % pour les contenants et les emballages.

Enfin, la déduction issue de l'application du facteur performance et efficacité (P&E) a été estimée à 4,5 % en fonction de la tendance des années précédentes, entraînant une diminution des coûts d'environ 6,4 M\$.

La part ÉEQ des coûts admissibles à compensation est donc estimée à 136,3 M\$, présentant ainsi une **diminution de 3,4 %** pour le Tarif 2018 par rapport à celui de 2017.

Coût	Tarif 2017	Tarif 2018
Coûts nets municipaux	151,6 M\$	146,5 M\$
TVQ	7,2 M\$	7,0 M\$
Coûts nets municipaux déclarés	158,8 M\$	153,5 M\$
Déduction matières non visées	(10,5) M\$	(10,1) M\$
Déduction facteur P&E	(5,9) M\$	(6,4) M\$
Frais de gestion municipaux (8,55 %)	12,2 M\$	11,7 M\$
Déduction part des journaux (8,3 %)	(13,4) M\$	(12,3) M\$
Compensation municipale ÉEQ	141,1 M\$	136,3 M\$
Variation	-1,4 %	-3,4 %

Frais ÉEQ et autres provisions

D'autres frais s'ajoutent aux coûts de compensation pour établir la contribution totale versée par les entreprises.

Le processus budgétaire 2018 de ÉEQ n'est pas terminé. À des fins tarifaires, les frais de ÉEQ ont été établis à 6 M\$ pour lui permettre de couvrir ses frais de gestion, les projets et les études liées à la connaissance ou à l'optimisation de la chaîne de valeur de la collecte sélective ainsi que les ressources appuyant les activités de l'organisme. Le budget final sera approuvé par le CA au mois de décembre et sera considéré dans le Tarif final.

Au total, si l'on considère l'indemnité à RQ prévue au règlement et les frais pour mauvaises créances, déduction faite des tarifs fixes attendus, c'est un montant global de 10,3 M\$ qui est intégré dans le calcul du Tarif, en hausse de 4,0 %.

Coût	Tarif 2017	Tarif 2018
Frais ÉEQ	5,5 M\$	6,0 M\$
Indemnité RQ	2,7 M\$	2,7 M\$
Provision mauvaises créances	3,0 M\$	3,0 M\$
Déduction tarifs fixes	(1,3) M\$	(1,3) M\$
Autres frais	9,9 M\$	10,3 M\$
Variation	+0,2 %	+4,0 %
<i>Plan Verre l'innovation</i>	0 M\$	2 M\$*

* Applicable à la catégorie du verre uniquement

De plus, une contribution de 2 M\$ est ajoutée spécifiquement aux matières de la catégorie du verre pour financer le plan *Verre l'innovation*.

Coûts totaux en baisse

La contribution totale prise en compte dans la formule de tarification s'élève à 147,7 M\$, soit une baisse globale de 2,6 % par rapport à 2017.

	Tarif 2017	Tarif 2018
Compensation municipale ÉEQ	141,1 M\$	136,3 M\$
Autres frais	9,9 M\$	12,3 M\$
Plan <i>Verre l'innovation</i>	---	2,0 M\$
Provision crédit contenu recyclé	0,6 M\$	0,6 M\$
Fonds imprimés	---	(1,5) M\$
Contribution ÉEQ totale	151,7 M\$	147,7 M\$
Variation	+0,8 %	-2,6 %

Limitation de la hausse des taux

Pour le Tarif 2018, aucun taux ne subit de hausse supérieure à 50 %, aucune mesure de limitation des hausses n'a donc été appliquée. Les variations de taux sont présentées dans les pages suivantes.

Utilisation du fonds des imprimés

La politique des fonds stipule que le fonds de risque et de stabilisation des taux devrait se situer entre 2,5 % et 12 % du montant de la compensation municipale de ÉEQ. Puisque le fonds se situe actuellement dans cette fourchette, aucun montant supplémentaire n'est requis.

Toutefois, vue la hausse importante de certains taux de la catégorie Imprimés résultant de la hausse de la part des coûts et de la réduction des quantités générées, le CA de ÉEQ a décidé d'allouer un montant de 1,5 M\$, provenant du fonds Imprimés, pour diminuer cette hausse de taux.

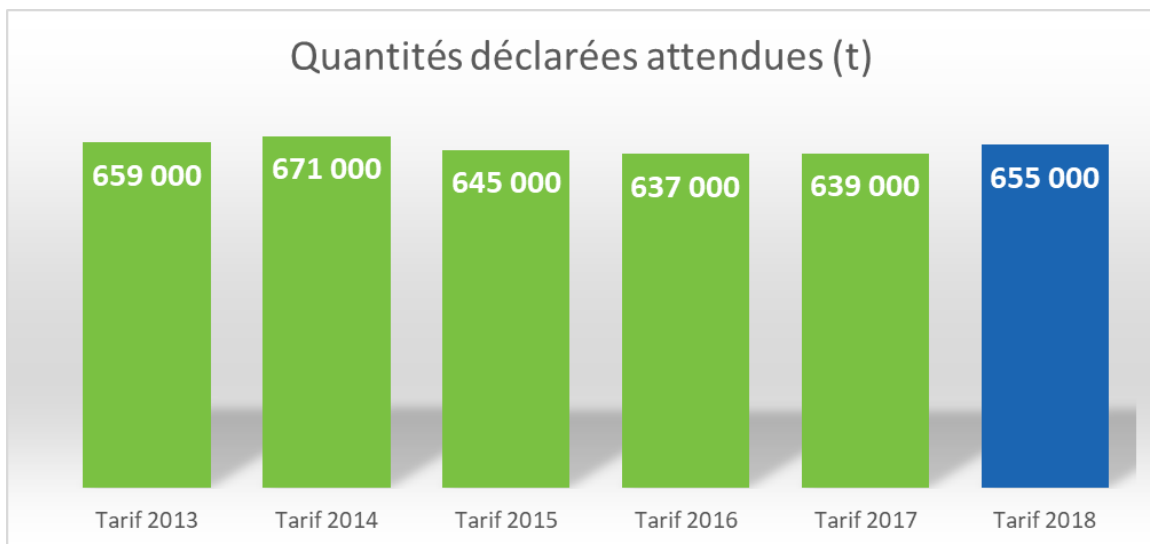
Quantités déclarées attendues

Pour le Tarif 2018, les quantités déclarées attendues se situent à 655 000 t, comparativement à 639 000 t pour le Tarif 2017. Pour la catégorie Imprimés, les quantités déclarées sont en diminution alors qu'on observe une augmentation pour les quantités des contenants et des emballages.

Soulignons qu'afin de stabiliser les taux et de viser une plus grande équité entre les entreprises et entre les matières, à partir du Tarif 2018, les entreprises devront déclarer les imprimés, les contenants et les emballages vendus comme produits. Par exemple :

- Sacs et pellicules alimentaires;
- Contenants alimentaires;
- Contenants de breuvages jetables;
- Articles de fêtes et d'anniversaires;
- Papeterie, etc.

Ceci engendre une augmentation des quantités déclarées d'environ 7 000 t.



Diminution du taux moyen

Le taux moyen du Tarif 2018 est de 226 \$/t, une diminution de 5 % par rapport au Tarif 2017.

	Tarif 2017	Tarif 2018
Contribution ÉEQ totale	151,7 M\$	147,7 M\$
Quantités déclarées attendues	639 000 t	655 000 t
Taux moyen	237 \$/t	226 \$/t
Variation	+0,6 %	-5,0 %

Des analyses d'impact sur la contribution individuelle des entreprises permettent de constater que plus de 80 % de ces dernières verront leur contribution du Tarif 2018 diminuer par rapport à celle de 2017.

Tarifs fixes

Les montants de contribution pour les entreprises admissibles aux tarifs fixes demeurent identiques au Tarif précédent.

Critère d'admissibilité aux tarifs fixes		Tarif 2017	Tarif 2018
Basé sur le tonnage	Entre 1 et 2,5 t	420 \$	420 \$
	Entre 2,5 et 5 t	890 \$	890 \$
	Entre 5 et 10 t	1 775 \$	1 775 \$
	Entre 10 et 15 t	2 965 \$	2 965 \$
Basé sur le chiffre d'affaires	Entre 1 M\$ et 2 M	2 965 \$	2 965 \$

GRILLE DE CONTRIBUTIONS

Matière	Tarif 2018(¢/kg)	Variation/Tarif 2017
Imprimés		
Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal	18,343	-0,9 %
Catalogues et publications	26,826	4,5 %
Magazines	26,826	4,5 %
Annuaire téléphoniques	26,826	4,5 %
Papier à usage général	26,826	4,5 %
Autres imprimés	26,826	4,5 %
Contenants et emballages		
Papier/Carton		
Carton ondulé	17,546	-8,0 %
Sacs de papier kraft	17,546	-8,0 %
Emballages de papier kraft	17,546	-8,0 %
Carton plat et autres emballages de papier	19,296	-6,8 %
Contenants à pignon	18,643	-10,9 %
Laminés de papier	27,338	-5,6 %
Contenants aseptiques	22,277	-6,3 %

Matière	Tarif 2018(¢/kg)	Variation /Tarif 2017
Contenants et emballages		
Plastique		
Bouteilles PET	27,225	-1,7 %
Bouteilles HDPE	10,493	-35,3 %
Plastiques stratifiés	44,486	-10,7 %
Pellicules HDPE et LDPE	44,486	-10,7 %
Sacs d'emplètes de pellicules HDPE et LDPE	44,486	-10,7 %
Polystyrène expansé alimentaire	73,369	3,6 %
Polystyrène expansé de protection	73,369	3,6 %
Polystyrène non expansé	73,369	3,6 %
Contenants de PET	27,225	-1,7 %
PVC, acide polylactique (PLA) et autres plastiques dégradables	73,369	3,6 %
Autres plastiques, polymères et polyuréthane	27,545	-13,0 %
Aluminium		
Contenants pour aliments et breuvages en aluminium	16,641	14,2 %
Autres contenants et emballages en aluminium	16,641	14,2 %
Acier		
Bombes aérosol en acier	16,665	4,0 %
Autres contenants en acier	16,665	4,0 %
Verre		
Verre clair	17,875	-5,1 %
Verre coloré	17,877	-5,5 %

Explication des variations de taux

Pour le Tarif 2018, les variations de taux vont de -35 % à 14 %.

La majorité des taux diminuent puisque les coûts à compenser sont inférieurs à ceux du Tarif 2017.

Variation de taux	Nombre de matières
< 0 %	17
0 % à 4 %	6
4 % à 14 %	7

Matière	Explication des variations de plus de 2 %
Catalogues et publications Magazines Annuaires téléphoniques Papier à usage général Autres imprimés	+4,5 % Hausse de la part de la catégorie Imprimés Baisse des quantités déclarées attendues
Polystyrène expansé alimentaire Polystyrène expansé de protection Polystyrène non expansé PVC, acide polylactique (PLA) et autres plastiques dégradables	+3,5 % Hausse du coût net de la matière Hausse des quantités déclarées pour les matières les plus coûteuses du groupe
Contenants pour aliments et breuvages en aluminium Autres contenants et emballages en aluminium	+14,2 % Hausse du coût net de la matière
Bombes aérosol en acier Autres contenants en acier	+4,0 % Hausse du coût net de la matière

RÈGLES

Aucun changement n'a été introduit aux règles pour le Tarif 2018, si ce n'est les modifications permettant de considérer la nouvelle année de référence.

Par ailleurs, si le changement réglementaire à venir afin de confirmer la répartition des coûts par catégories de matières introduisait de nouveaux changements, les règles pourraient être ajustées conséquemment.